



Païement de facture quand un des conjoints s'en va.

Par **victoria60**, le **24/04/2020** à **16:26**

BONJOUR

Mon ex compagnon est parti sans laisser d'adresse. Les factures d'eau et électricité sont aux deux noms. On me demande de tout régler, est ce légal ? merci

Par **youris**, le **24/04/2020** à **16:36**

bonjour,

comme vous utilisez le terme d'ex compagnon, je suppose que vous étiez en union libre.

les factures étant aux 2 noms, en l'absence de votre compagnon, comme cotitulaire du contrat, vous devez payer les factures. Vous pourrez en demander le remboursement de la moitié à votre x.

si votre ex est parti, ce n'est pas lui qui consomme mais vous.

vous pouvez demander à mettre les contrats de fourniture à votre nom.

salutations

Par **victoria60**, le **24/04/2020** à **19:45**

Un grand merci à vous.